

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion de travaux de réparation de conduite télécom sur accotement
rue du Litor à IGON

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 12 Mai 2023 par Monsieur Yannick WILMOT de la société ENSIO SUD située avenue Marcel PAUL à ORTHEZ.
- Considérant que les travaux de terrassement rue Du Litor à IGON, auront lieu à compter du 31 mai 2023 jusqu'au 16 juin 2023, de 8h00 jusqu'à 18h00,
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours ,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 31 mai 2023 jusqu'au 16 juin 2023, de 8h00 à 18h00, l'entreprise ENSIO SUD est autorisée à effectuer des travaux de réparation de conduite télécom sur accotement

Article 2^{ème} : Pendant les travaux, la circulation se fera par traversée par demi-chaussée.

Article 3^{ème} : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise des travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4^{ème} : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.

Article 6^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Président de la CCPN pour le service Déchets
- Monsieur Yannick WILMOT pour la société ENSIO SUD, 650 avenue Marcel PAUL 64300 ORTHEZ

Fait à IGON, le 12 mai 2023
Marc LABAT
Maire d'IGON

